

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

11 février 2020 – 14 h

Salle Gabriel MARTY

Étaient présents :

- Enseignants collège A : NATHALIE JACQUINOT, CELINE MANGEMATIN, MATHIEU CARPENTIER, MARC NICOD, AUREORE GAILLET, DIDIER KRAJESKI
- Enseignants collège B : OLIVIER BLIN, DIDIER GUIGNARD, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE, SOLANGE MIRABAIL ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO ,
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, JADE VOILQUIN-GUILLOT, HUGO PADILLA, ADRIEN GAU, HUGO DREUILLE-CORTES, COLINE COUZINE-BONNIS-SASSI, HAIRATY DJIBO
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, PIERRE DEVILLE, ALIX MARFAING, CLEMENT LAGARRIGUE, MYRIAM DANHAN
- Personnalités extérieures : PASCAL GAUDILLERE, ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX

Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
 - JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA à MARC NICOD
 - AUREORE GAILLET à MATHIEU CARPENTIER à partir de 15h30
 - MARIE BASSANO à MATHIEU CARPENTIER
- Enseignants collège B :
 - EUGENIE FABRIES-LECEA à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE,
 - SEVERIN JEAN à OLIVIER BLIN
 - NATHALIE CASAMATTA à CELINE MANGEMATIN
- BIATSS : YASMINE BOUAICHE à STEPHANIE PORCARIO
- Personnalités extérieures :
 - NADIA PELLEFIGUE à NATHALIE JACQUINOT
 - PIERRE-MARIE HANQUIEZ à ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD
 - FRANÇOIS FAUGERE à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE
 - JEAN CATHALA à MARC NICOD
 - ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX à NATHALIE JACQUINOT à partir de 15h500

Étaient excusés :

- Enseignants collège A : PIERRE EGEA, HELENE HOEPFFNER,
- Enseignants collège B : NESSAN AKEMAKOU NJINGA, PIERRE JUSTON,
- Biatss : CECILE FROSSARD
- Personnalités extérieures : ISABELLE CARTHE MAZERES, JACQUES BOULARD, PASCAL GAUDILLERE, CHRISTIAN BASTIDE

INVITES :

- HELENE CITERICI, RAF FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- ELSA FABRE, CHEF DU SERVICE MASTER DROIT
- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- VERONIQUE IMBERT, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- JENNIFER WOOLFARTH, SCD

Le conseil débute à 14 H.

En préambule, Monsieur le doyen souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants, suite aux élections du 4 février dernier. Il note à cette occasion la faible participation (environ 6 %) des étudiants et engage les nouveaux élus à communiquer le maximum d'informations aux étudiants.

La Faculté quant à elle communique via « les échos du conseil de faculté » et les compte-rendu des conseils qui sont mis en ligne sur le site de la faculté. Le doyen rappelle les enjeux qui font de cette année 2020 une année particulièrement chargée : réforme master, accréditation, renouvellement des conseils centraux.

Il est donné lecture des procurations.

1. Informations générales

La journée portes ouvertes du 1^{er} février dernier, couplée cette année avec la journée des masters, a connu un grand succès, avec notamment une forte mobilisation des étudiants ; le doyen remercie tous les participants.

Les présidents de section ont été réunis par le doyen pour les associer à tous les travaux de la faculté, le doyen les en remercie.

Le 10 février à Narbonne, le doyen a participé à une réunion des doyens des facultés de droit de la région Occitanie qui avait pour finalité d'évoquer les pratiques des uns et des autres.

Le problème de la répartition des étudiants dans les groupes de licence est évoqué. La DES sera interrogée pour savoir comment traiter cette question et mieux répartir les effectifs dans les différents groupes. Est également évoquée la question des différentiels de notes trop importants d'un groupe à l'autre.

Enfin le doyen rappelle que le calendrier universitaire relève de la direction de l'établissement. Néanmoins, des propositions peuvent être faites en amont et transmises par le doyen à la direction.

2. Adoption du compte-rendu du conseil de faculté du 21 janvier 2020

Adopté à l'unanimité

3. Projets de MCCs pour L1 au titre de l'année universitaire 2020-2021

Stéphanie PORCARIO précise qu'il n'y a pas de modifications notables dans les arrêtés d'examen, l'ancienne trame a été reprise pour les licences.

Le doyen évoque une demande de la TSM de doubler les effectifs de la licence droit et gestion, en passant de 30 à 60 étudiants. Le coût de cette licence reposant en grande partie sur la Faculté de droit, le doyen propose 1/ de ne pas doubler les effectifs, 2/ de diminuer les volumes horaires en anglais de la licence droit et gestion, ceux-ci étant de 30 h en anglais pour les L2 et L3 droit et gestion, alors que les L1 droit ont un volume de 12 h. Il propose de reporter la décision pour cette licence droit et gestion au conseil de faculté du 25 février. De même, les arrêtés d'examen du parcours Foad n'ayant pu être présenté seront examinés à ce même conseil du 25 février 2020.

Les modalités de contrôle des connaissances L1 Mention Droit parcours Toulouse, Mention droit parcours Antenne de Montauban, Mention économie parcours Economie et Droit, Mention Droit parcours Droit français et droit anglo-saxon, Mention Droit et Monde hispanique, Droit Parcours Doubles diplômes internationaux sont adoptées à l'unanimité.

Les modalités de contrôle des connaissances L2 Mention économie parcours Economie et Droit sont adoptées à l'unanimité.

4. Projet de MCCs pour la L3 au titre de l'année universitaire 2020-2021

Stéphanie PORCARIO indique que les MCCs reprennent les mêmes modalités.

Le professeur CARPENTIER évoque la question de la soutenabilité du maintien du cours de Droit international public au second semestre. Il lui semblerait plus logique de placer ce cours au premier semestre, ou de trouver d'autres solutions à cette question.

Le doyen n'a pas d'objection à une éventuelle permutation. Il indique qu'il appartient à la section de droit public de faire remonter une proposition la plus consensuelle possible.

De même que pour la L1, la soumission des arrêtés d'examen des parcours, eco-droit et Foad est reportée au conseil de faculté du 25 février. Les arrêtés d'examen des parcours juriste d'entreprise, parcours science Politique, et de la Licence Professionnelle métiers du Notariat, rédacteur d'actes n'ayant pu être présenté seront examinés à ce même conseil du 25 février 2020.

Les modalités de contrôle des connaissances L3 Mention Droit parcours Toulouse sont mises aux votes, elles sont adoptées à l'unanimité moins une voix contre.

Les modalités de contrôle des connaissances L3 Mention droit parcours Antenne de Montauban, Mention économie parcours Economie et Droit, Mention Droit parcours Droit français et droit anglo-saxon, Mention Droit et Monde hispanique, Droit Parcours Doubles diplômes internationaux sont adoptées à l'unanimité.

5. Ecole Européenne de Droit de Toulouse

- Le D.U. de l'Ecole est reconduit à l'identique sauf pour l'unité 5 « mise en situation professionnelle ».
- Concernant le DU LLM Aviation Law, la modification porte sur un ajustement du nombre d'heures.

Les tarifs de ces deux D.U. sont reconduits à l'identique.

Les modalités de contrôle des connaissances des deux DU ainsi que les tarifs sont est adoptés à l'unanimité.

6. Maquettes en vue de l'accréditation 2021-2025 Volet 1 licence

Différents points sont abordés en vue de la nouvelle accréditation :

- Concernant la licence, le doyen propose de maintenir les volumes horaires : 2 X 11 semaines de 33 heures de cours, ainsi qu'une répartition équilibrée entre licence et master. L'enveloppe horaire globale de la faculté cette année est de 53.013 heures.
- En L 1 parcours Toulouse, la formation auto-guidée en langues, mise en place sur les fonds propres de la faculté, fera l'objet d'un bilan en fin d'année. Stéphanie PORCARIO fait part de remontées des enseignants de langues et des TICE : les étudiants n'ont pas forcément compris que les quiz en ligne sont obligatoires et pris en compte dans les notes.
- Monsieur GUIGNARD nous rappelle que des unités d'ouverture sont proposées par la FOAD pour le semestre 2 : un cours relatif à l'intelligence artificielle, un cours sur les problématiques de santé.
- Le dispositif de l'université d'été, piloté par Marie BARRIERE et Claire CHENEVIER, est maintenu et renforcé. Ce dispositif, destiné à préparer les primo-entrants (bacheliers, étudiants issus des filières PACES/CPGE, étudiants en mobilité) aux méthodes de travail qui les attendent, rencontre un succès croissant et disposera de 192 heures allouées sur les ressources propres de la Faculté.
- Le renforcement pédagogique sera maintenu en Semestre 1, les TSU en Semestre 2, le tout sera financé par le dispositif consécutif à la loi ORE.
- Le régime spécial sera maintenu ; il s'adresse aux étudiants qui ne suivent pas les TD pour diverses raisons : salariés, sportifs de haut niveau, contraintes médicales, chargés de famille, doubles cursus. Ces étudiants sont alors suivis par un chargé de TD qui leur fait parvenir des devoirs. Un étudiant élu chargé de TD fait part de ses doutes sur l'efficacité des régimes spéciaux en raison des copies non-rendues par les étudiants ; cela est d'autant plus problématique car les chargés de TD s'investissent, alors qu'au second semestre leur service est généralement complet. Ils ne sont donc pas rémunérés pour ces régimes spéciaux, du fait que les étudiants ne renvoient pas toujours leurs devoirs.
- Le Service Commun de Documentation a transmis un questionnaire aux enseignants-chercheurs avec l'idée de croiser ce qu'attendent les enseignants-chercheurs et les possibilités offertes par le SCD ; les compétences informationnelles acquises par les étudiants, il leur serait alloué un crédit pour les semestres pairs de licence.

Madame MIRABAIL estime que le questionnaire ne lui semble pas en adéquation avec ce qu'est un étudiant en première année et exprime ses réserves sur le fait d'octroyer un crédit. Thomas MARTIN DI MICHELE, élu étudiant, relève que l'atelier de méthodologie documentaire ne lui paraît pas pertinent en Licence 1 et qu'il peut avoir davantage d'impact en Licence 2. Jennifer WOLFARTH souligne l'intérêt d'un dispositif hybride, à la fois à

distance et en présentiel, intérêt d'ordre financier également, car moins de cours en présentiel entraîne une baisse des coûts.

- La question des Master pour lesquels la matière n'est pas enseignée en licence est ensuite soulevée. Pour ces matières, il serait bon de prévoir en Licence 3 une présentation de ces matières afin d'aider les étudiants à faire leurs choix. Suite à la sélection en Master 1, des heures d'enseignement devraient être récupérées grâce à la diminution du nombre de groupes de travaux dirigés. La faculté devrait retrouver une marge de manœuvre qui permettrait de financer une initiation à ces matières. Cette initiation pourrait avoir lieu soit sous forme de séminaires, soit sous forme de MOOCs, et/ou de petites vidéo de présentation fait par le service audiovisuel de l'université et l'enseignant responsable de la matière. Une concertation pour établir la liste des matières concernées va être organisée.
- Un cours de droit français dispensé en anglais a été dispensé cette année en Licence 2 de manière expérimentale. Il est proposé de l'étendre en Licence 3. Le doyen souligne la valeur apportée.
- Les licences Mention double diplôme internationaux se verront doter d'une LV2, 13.5 à chaque semestre. Le financement sera supporté pour moitié par la faculté et pour moitié par l'EEDT.

La soumission des maquettes 2021-2025 de Licence mention Droit parcours, éco-droit, FOAD, juriste d'entreprise, science Politique, ainsi que de la Licence Professionnelle métiers du Notariat, rédacteur d'actes, n'ayant pu être présenté seront examinés à ce même conseil du 25 février 2020.

Les maquettes de Licence Mention Droit parcours Toulouse, en vue de l'accréditation 2021-2025 sont mises aux votes, elles sont adoptées à l'unanimité moins une voix contre.

Les maquettes Mention droit parcours Antenne de Montauban, Mention économie parcours Economie et Droit, Mention Droit parcours Droit français et droit anglo-saxon, Mention Droit et Monde hispanique, Droit Parcours Doubles diplômes internationaux, en vue de l'accréditation 2021-2025, sont adoptées à l'unanimité.

7. Point d'avancement du chantier « Diversification des licences professionnelles »

A ce jour, la Faculté propose une seule licence professionnelle « métiers du notariat parcours rédacteur d'actes ». Mme THOMAT-RAYNAUD, responsable pédagogique de cette licence professionnelle, indique que l'effectif devrait être porté à 30 au lieu de 25.

Le doyen exprime le souhait de la faculté de créer de nouvelles licences professionnelles. Il existe un projet de licence professionnelle métiers de l'immobilier gestion et administration des biens, qui conduit à la profession de syndic. Mme THOMAT-RAYNAUD indique que ce projet suscite l'engouement des professionnels pour une profession qui peine à recruter. Le programme est fait et chiffré, il reste à voir quelques questions pratiques.

Un autre projet est en cours concernant la filière de comptable-taxateur, ce projet est suivi par Sophie DEVILLE. Monsieur GAUDILLERE indique qu'il y a dans ce domaine un grand nombre d'opportunités d'emplois au sein des services achats, dans une entreprise comme Airbus par exemple.

Le professeur NICOD souligne qu'il convient d'inciter les Licence 2, qui souhaitent se professionnaliser à aller vers les licences professionnelles.

8. Adhésion de la faculté à l'ELFA (European Law Faculties Association)

La cotisation à cette association s'élève à 450 euros.

L'adhésion 2019 et son renouvellement 2020 sont adoptés à l'unanimité.

9. Demandes de financements

- Transfert de fond M2 DMSE vers association DMSE : demande 1 000 € **accordé à l'unanimité**
- Subvention as de la plaidoirie achat de bon d'achat Fnac par l'association : **demande 150 € - accordée à l'unanimité**
- Participation à un colloque "le droit pénal peut-il sauver l'environnement" 5 mars 2020 : **demande 500 € - accordée à l'unanimité**
- Participation à un colloque "Master Aled France" 21 et 22 mars 2020 : **demande 600 € - 500 € accordés à l'unanimité**
- Participation à un colloque "les structures individuelles" 6 mars 2020 : **demande 500 € - accordée à l'unanimité**
- Participation à un colloque " santé mentale sur les campus universitaires : au défi de la discrimination. Regards croisés : droit infocom, Psychologie " 25 et 27 octobre 2020 : **demande 1 000€ - 500 € accordés à l'unanimité**
- Participation à un colloque "Le financement des entités infra-étatiques" 17 juin 2020 : **demande 1 500 € - 500 € accordés à l'unanimité**
- Participation à un colloque "Primauté et article 53 de la charte des droits" 26, 27 mai 2020 : **demande 500€ - accordée à l'unanimité**
- Participation à un colloque "WorShop réforme des retraites " 19 mars 2020 : **demande 500 € - accordée à l'unanimité**

10. Précisions sur la note financière et aide financière aux agrégatifs

Suite à l'envoi de la note financière à tous les responsables de formations, la précision suivante est apportée : il n'appartient ni aux gestionnaires de scolarité ni aux gestionnaires de la faculté de réserver les restaurants pour les enseignants-chercheurs.

Concernant l'aide financière aux agrégatifs, le doyen remercie Hélène CITERICI qui a pris en main ce dossier et réglé les problèmes qui demeuraient. Le processus sera clarifié et une note explicative sera communiquée le moment venu.

11. Questions diverses

Le doyen rappelle que concernant les Master, un certain nombre de règles ont été votées :

- Pas de redoublement ni en M1 ni en M2 sauf cas exceptionnel et avis de la commission pédagogique.
- Le principe de la compensation entre les semestres d'une même année (S1-S2 OU S3-S4). La volonté est de supprimer la compensation à l'intérieur des Unités d'enseignements à l'intérieur du semestre.
- Par ailleurs, la cellule juridique préconise la mise en place d'une session « pour cas impérieux et légitimes » (anciennement cas de force majeure). Elle serait mise en place avec des épreuves en septembre pour le M2 et juin pour le M1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.